



Fonctionnement du Fonds d'accès Loisirs de la MRC de Coaticook

Présentation

Lire la [politique d'investissement](#) pour mieux comprendre le contexte et le fonctionnement du fonds.

Fonctionnement (Phase 1)

- Les informations sur le programme, de même que le lien menant au formulaire en ligne, se trouvent sur [le site Web de la MRC de Coaticook](#) dans la section Fonds et programmes (à venir).
- Le formulaire en ligne se trouve sur la plateforme Jotform. Un formulaire papier sera disponible sur demande à la MRC. (Même plateforme que les autres fonds de la MRC.)
- Le fonds est lancé au mois de janvier 2023. Les demandes sont reçues en quatre périodes (janvier, avril, juin, août).
- Lorsqu'une demande est reçue, elle est enregistrée dans le dossier à cet effet et elle est ajoutée dans le tableau de la liste des demandes (suivre la légende des couleurs dans le haut du tableau).
- Les demandes sont analysées chaque semaine par l'équipe des loisirs durant les périodes de réception des demandes. Après la période de réception, les demandes sont traitées en fonction des priorités du fonds.
- Lorsque la demande est traitée, une lettre de réponse est préparée et envoyée par courriel au demandeur. Si la réponse est positive et qu'une preuve d'achat a été reçue, la technicienne comptable est ajoutée en c. c. de la lettre pour qu'elle sache qu'elle doit faire le versement de la subvention par dépôt direct et qu'elle puisse inscrire la date du paiement effectué dans le tableau (colonne à venir).
- ***Il s'agit du seul versement puisqu'il n'y a pas de reddition de compte requise. Le versement se fait par dépôt direct. Le paiement se fait suite à la réception de la preuve d'achat.

Bilan du projet-pilote et suites

- Lorsque les sommes seront épuisées pour l'an un, ce tableau permettra de faire une analyse du projet-pilote en termes de:
 - Quels types de loisirs ont été financés;
 - Quels organismes/entreprises en ont profité;
 - Quel est le portrait du demandeur type;
 - Quelles sont les demandes types;
 - Quelle était la répartition des sommes;
 - Le délai de traitement des demandes;
 - Quels sont les commentaires des organismes qui "recommandent" le fonds.
 - Comment les participants ont connu le fonds;
 - Quelles modifications seraient à apporter à la politique d'investissement? Veut-on préciser les priorités (qui sont très larges)?
 - Quel est le financement nécessaire pour assurer la pérennité du fonds.
- Il y a actuellement la somme de 30 000\$* qui sera répartie sur trois ans avec un maximum de 10 000\$/année en subvention offerte.

Phases

Projet Pilot (phase 1)

Dates: janvier 2023 à mars 2023

Diffusion: promotion auprès des organismes/associations, municipalités, intervenants locaux (ex : CIUSSS / CAB / Maison de la famille / L'éveil, etc.)

Financement: activités de loisirs récurrentes, engageantes et encadrées.

- Exemples d'inclusions : cours de piano, sessions de natation, cours de peinture, etc.
- Exemple d'exclusion : Abonnement au musée (pas d'encadrement/engagement), un tournoi de soccer (pas de récurrence), un accès unique à un cours de ski (pas de récurrence).

Phase 2

Dates: avril 2023 à décembre 2023

Diffusion: large et aux citoyens, formulaire papier disponible dans les bureaux municipaux et bibliothèques.

Financement: activités de loisirs récurrentes, engageantes et encadrées

Phase 3 (à évaluer)

Date: à partir de janvier 2024

Diffusion: large

Financement: équipement de loisirs (en lien avec une activité organisée), partenariat avec les organismes (sessions réservées pour une population à faible revenu), organiser une activité de financement.

Partenariats: Se fusionner avec une plus grosse entité (ex. Accès Loisirs)